

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	510
Artikel:	La famille d'aujourd'hui : [1ère partie]
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262794

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organes officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER..... 8.—
Le numéro... 0.25L'abonnement partant du 1^{er} Janvier. A partir de Juillet, il est
calqué des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre du
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Dans le droit des autres,
nous devons respecter notre
propre droit. Ce n'est qu'à
cette condition que nous pou-
vons raisonnablement exiger
qu'il soit respecté par autrui.

A. SPIR.

Un anniversaire - Un départ - Une bienvenue

Il y aura, à la date à laquelle paraîtront ces lignes, presque jour pour jour vingt-cinq ans que le premier numéro du Mouvement est sorti de presse.

Si nous ne célébrons pas de façon plus fastueuse cet anniversaire, c'est qu'il y a cinq ans exactement nous avons fêté par une manifestation toute spéciale les vingt ans, l'âge de majorité, de notre journal, et qu'il n'est rien qui ait été dit alors qui n'aurait pu être répété presque dans les mêmes termes aujourd'hui. Evaluer le chemin parcouru avec une certaine fierté, certes; constater comment, à travers les difficultés et les vicissitudes d'un quart de siècle qui fut l'un des plus mouvementés que notre époque contemporaine ait connu, notre Mouvement a tenu bon et a vaillamment continué sa route; enregistrer des succès et des joies assurément, mais aussi des échecs et des deuils, réaliser les pertes cruelles éprouvées seulement au cours de ces cinq dernières années... nous ne sommes pas de celles qui pensent qu'il soit utile de multiplier ces anniversaires. Plutôt que de nous retourner trop fréquemment vers le passé, nous estimons qu'il est plus sage à la fois et plus courtois de regarder vers l'avenir, le cœur plein de reconnaissance certes pour ce qui nous a été donné, mais prêt aussi à la marche à l'étoile. Et de même que nous voyons les suffragistes genevoises, au lieu de célébrer par des fêtes le trentième anniversaire de la fondation de leur Association, s'atteler avec ardeur et conviction à une formidable campagne de propagande, nous, qui portons la responsabilité de destinées de notre Mouvement, nous trouvons plus conforme à notre mission de poursuivre sans hâte notre effort continu et persévérent, vers la réalisation de ce principe d'équité pour lequel nous travaillons.

* * *

Ceci d'autant plus que, par une coïncidence qui n'a été voulue de personne, ce numéro qui aurait pu être un numéro d'anniversaire, est aussi malheureusement un numéro d'adieu.

Il y a treize ans, la rédactrice du Mouvement qui, depuis la fondation de celui-ci, avait cumulé toutes les tâches de la rédaction et de l'administration — avec une précieuse aide, hélas ! maintenant disparue — avait la joie d'annoncer aux abonnées et aux amis de notre journal la désignation par le Comité de celui-ci d'une administratrice, qui allait prendre en main toutes ces besognes minutieuses, ennuieuses, monotones et sans gloire qui constituent l'essentiel de l'administration d'un journal. Et depuis lors, durant treize années, ce fut la collaboration entre l'administration et la rédaction, personne ne peut s'en rendre compte, sauf celles qui eurent le privilège de la vivre. Collaboration faite d'estime et d'amitié, de compréhension mutuelle, de communauté d'idées, de principes, et de méthodes; appui constant et solide d'une expérience établie, d'un jugement sûr, d'un clair bon sens

et nous l'ajoutons, d'un grand amour pour la tâche entreprise; capacités techniques, goût du travail minutieux et bien fait, dévouement à la cause que nous défendons en commun; tout ceci, pendant ces treize années qu'a passées Mme Marie Micol à l'administration de notre journal, a considérablement facilité la tâche de la rédaction, sûre de trouver auprès de cette collaboratrice dévouée conseils judicieux, documentation sûre, et intérêt toujours en éveil pour les progrès de notre journal. Et c'est pourquoi il nous est tout spécialement dur aujourd'hui de devoir, pour de sérieux motifs de nécessité professionnelle, appuyés sur de très valables raisons de fatigue et de santé, renoncer à cheminer sur cette route, légèrement suivie en commun. Car, après avoir tous ces derniers mois examiné ensemble les possibilités d'organisation de l'administration, qui auraient pu permettre à notre collaboratrice de nous continuer son concours, nous avons dû, bien à regret et le cœur très triste nous incliner devant une décision mûrement prise, et contre laquelle nous ne nous sentions plus le droit de nous élever égoïstement. Mais nous avons à cœur en annonçant ici ce départ à nos lectrices, de dire une fois encore à Mme Micol toute notre gratitude pour ce que fut treize ans durant son apport à cette tâche, passionnante assurément, mais lourde souvent, de faire vivre notre journal.

* * *

Mais tout flambeau qui doit brûler trouve toujours des mains pour le relever. Tel a été heureusement le cas pour notre Mouvement.

Parmi ses nombreuses amies à Genève, en effet, il est une qui veut bien reprendre dès aujourd'hui la tâche des mains de Mme Micol. Mme Renée Berger n'est certes pas une inconnue pour beaucoup de nos lectrices, à Genève tout spécialement, puisque travaillant avec la rédactrice depuis plusieurs années, elle a été appelée de ce fait à s'occuper pratiquement de certains aspects de l'administration de notre journal. Diplômée de l'Institut des Ministères féminins de Genève, elle a aussi occupé divers secrétariats, à l'Union des Femmes de Genève, notamment, ce qui lui a permis d'appuyer sur des expériences administratives ce goût personnel pour le travail régulier et méthodique, sans lequel il est difficile d'être une bonne administratrice. Enfin — est-il besoin de le dire ? — elle s'intéresse vivement à notre journal et a été tout spécialement active dans la campagne de propagande en sa faveur faite à Genève l'an dernier.

Nous lui souhaitons donc la plus cordiale des bienvenues dans notre maison. Le fait qu'elle y entre en fonctions le jour anniversaire de nos vingt-cinq ans est certainement un symbole heureux: puisez-vous, pendant vingt-cinq années au moins, assurer à notre Mouvement cette base organisée d'existence qui lui est indispensable s'il doit être digne de sa mission.

LA RÉDACTION.

Les femmes et la vie politique

Chronique parlementaire neuchâteloise

Parmi les points qui figuraient à l'ordre du jour de la dernière session extraordinaire du Grand Conseil (18 octobre), il en est deux qui intéressent particulièrement les femmes.

C'est d'abord la réforme du jury des tribunaux. On sait comment fonctionne cette institution: « Le jury tranche la question de fait, il proclame la vérité matérielle par son verdict; le tribunal se prononce après sur la question de droit, en appliquant la loi aux faits déclarés constants par le jury... mais la pratique a confondu les rôles que le législateur avait voulu séparer ». A ces deux éléments distincts, on propose maintenant de substituer une instance mixte, composée de jurés et de juges, rendant une seule sentence;

l'élément laïque incorporé soit au tribunal correctionnel, soit à la cour d'assises, serait représenté par les assesseurs des autorités tutélaires. Or, depuis 1925, ces assesseurs peuvent être des femmes. C'est ce que rappelle, dans son rapport, le Conseil d'Etat, dans un passage digne d'être cité ici:

Les personnes du sexe féminin sont éligibles comme assesseurs et assesseurs-suppléants de l'autorité tutélaire aux mêmes conditions que les personnes du sexe masculin... Jusqu'ici, le Grand Conseil n'a pas fait usage de cette possibilité. Mais le tribunal cantonal a désigné une personne du sexe féminin comme assesseur-suppléant de chacune des autorités du Locle et de La Chaux-de-Fonds... La participation d'une assesseur-suppléante de l'autorité tutélaire au jugement de certaines affaires pénales peut se justifier.

On comprendra que les suffragistes qui, depuis 1925, ont insisté en toute occasion, mais sans succès, pour que des femmes soient élues

à la Municipalité de Lausanne elle-même viennent de nous donner, sans le vouloir, bien sûr, un exemple de plus de la malfaissance des règlements chassant sous prétexte de chômage, les femmes qui se marient, des places qu'elles occupaient.

Un conseiller communal demande l'installation d'un atelier d'orthodontie et de prothèse dentaire dans l'un des locaux du service dentaire de la Solitude. A quoi la Municipalité répond en l'ouvrant de termes que cette installation n'est utile qu'avec un dentiste scolaire capable de faire de l'orthodontie. Or, Lausanne possédait ce dentiste, une femme qui s'était spécialement préparée en suivant les cours d'orthodontie donnés à Genève par le professeur Comte. Cette dentiste s'est mariée; le règlement communal voté récemment exigeait sa démission, elle est partie, et la clinique dentaire scolaire de Lausanne n'a personne pour faire de l'orthodontie.

Le prétexte de l'élaboration de cet ostracisme communal ayant été le chômage masculin, s'est étonné que la Municipalité n'ait pas remplacé la dentiste par un terrassier, ou par un manœuvre.

La famille d'aujourd'hui

I

Il faut féliciter *Pro Familia* de Genève pour avoir eu le courage de mettre sur pied, en ces temps de surcharge de Congrès et de réunions de tout ordre, cette série de neuf conférences. Car celles-ci ont certainement apporté beaucoup de suggestions utiles aux travailleurs sociaux, infirmières et membres du corps enseignant qui, en dépit du soleil d'été de la St-Martin de ces trois jours de vacances genevoises, ont suivi avec assiduité ces séances, dont le coquet amphithéâtre de l'Ecole Secondaire et supérieure des Jeunes filles, à la rue Voltaire, aurait constitué un cadre à souhait, si d'intempestives réparations n'avaient nécessité un déménagement vers d'autres locaux, moins neufs et moins séduisants !

La famille, en tant qu'élément de santé physique et morale, de stabilité, de force et de réconfort pour l'individu comme pour la collectivité; la famille, son évolution, ses besoins actuels, le rôle et la responsabilité de la société à son égard: tel était le vaste, très vaste sujet réparti entre dix conférenciers — dont une femme, une seule, Mme Anna Martin (Berne) si connue de nos lectrices comme animatrice de la Saffa et comme cheville ouvrière de la Coopérative de cautionnement du même nom. Nous avions que cette proportion nous a rendue réveuse; la famille ne serait-elle donc pas constituée à parts égales par l'homme et par la femme, puisque ses meilleures défenseuses eux-mêmes n'attribuent à cette dernière qu'un neuvième de l'importance du rôle masculin ?... Nous avons posé la question aux organisateurs, qui se sont excusés par la difficulté éprouvée à trouver des conférencières féminines, vus les refus essayés de la part de quelques-unes d'entre elles. Et certes, il y a là un devoir féministe auquel nous voudrions prier nos amies de ne pas se soustraire, tout en comprenant fort bien d'autre part leurs très valables motifs de fatigue et de surmenage; mais il est si courant que l'on oublie dans les milieux masculins de demander à des femmes de donner leur opinion et de faire connaître leur point de vue même sur des questions les touchant de très près ! que, lorsque, par chance, l'on y songe une fois, il serait important de manifester son droit à remplir cette place en répondant à l'appel: *Présente !*

La révision de l'art. 208 du code pénal concernant les parents indigents qui martyrisent leurs enfants a fait l'objet d'une demande adressée au département de Justice le 15 janvier 1936 par l'Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin... On reproche à cette partie du code d'être moins sévère que celle relative aux actes de cruauté commis sur des animaux... D'autre part, la définition de délit contenue à l'art. 208 est dépourvue de précision et a créé des difficultés d'application.

En conséquence, le Conseil d'Etat propose de remplacer le dit article par l'art. 118 du projet de code pénal suisse dont voici la teneur:

Celui qui, ayant la charge d'un enfant de moins de seize ans, Paura maltraité, négligé ou traité avec cruauté, de façon que la santé ou le développement intellectuel de cet enfant, en soit atteint ou gravement compromis, sera puni de l'emprisonnement pour un mois au moins.

La peine sera une réclusion jusqu'à dix ans ou l'emprisonnement pour six mois au moins, si ces mauvais traitements ou cette négligence ont causé à l'enfant une lésion corporelle grave et si le délinquant avait pu prévoir ce résultat.

La peine sera la réclusion si ces mauvais traitements ou cette négligence ont causé la mort de l'enfant et si le délinquant avait pu le prévoir.

Le tribunal avisera l'autorité tutélaire afin qu'elle prenne les mesures pour la protection de l'enfant.

Cet article excellent, qui rassurera les personnes énervées par des actes révoltants, n'a pu, faute de temps, être discuté. Ce sera pour une prochaine session, et nous ne manquerons pas d'informer les lectrices du *Mouvement Féministe* de ce qu'en résultera. En attendant, les suffragistes peuvent conclure que leurs efforts ne sont pas toujours inutiles et méconnus.

E. PORRET.

Toujours le droit au travail de la femme

La Municipalité de Lausanne elle-même vient de nous donner, sans le vouloir, bien sûr, un exemple de plus de la malfaissance des règlements chassant sous prétexte de chômage, les femmes qui se marient, des places qu'elles occupaient.

Un conseiller communal demande l'installation d'un atelier d'orthodontie et de prothèse dentaire dans l'un des locaux du service dentaire de la Solitude. A quoi la Municipalité répond en l'ouvrant de termes que cette installation n'est utile qu'avec un dentiste scolaire capable de faire de l'orthodontie. Or, Lausanne possédait ce dentiste, une femme qui s'était spécialement préparée en suivant les cours d'orthodontie donnés à Genève par le professeur Comte. Cette dentiste s'est mariée; le règlement communal voté récemment exigeait sa démission, elle est partie, et la clinique dentaire scolaire de Lausanne n'a personne pour faire de l'orthodontie.

Le prétexte de l'élaboration de cet ostracisme communal ayant été le chômage masculin, s'est étonné que la Municipalité n'ait pas remplacé la dentiste par un terrassier, ou par un manœuvre.

S. B.



Cliché Mouvement Féministe
Miss Marg. Hannah
Consul des Etats-Unis à Genève

Miss Hannah, qui vient de rejoindre son poste, a occupé auparavant d'importantes fonctions au Ministère des Affaires Etrangères, à Washington. Elle a donné récemment aux représentantes des organisations féminines à Genève, lors d'une réception en son honneur, les plus intéressants détails sur l'activité des femmes dans le service diplomatique aux Etats-Unis. Nous lui souhaitons au nom de toutes nos lectrices la plus cordiale bienvenue en Suisse.

Propagande...

Depuis quelques jours, l'on peut voir, au coin d'une des artères les plus animées de Genève, le boulevard Georges-Favon, une arcade égayée d'inscriptions, d'affiches multicolores, et d'une fort intéressante carte en couleur de l'Europe, qui indique clairement les pays où les femmes votent. A l'intérieur des brochures des publications, d'autres affiches illustrées, mais aussi des fauteuils, un tapis, des fleurs, et d'aimables féministes qui tricolent durant les rares moments de loisir que leur laisse leur activité de propagande...

Car le moyen est magnifique pour attirer l'attention du public et d'intéresser à notre cause « l'homme de la rue ». Constamment, en effet l'on voit s'arrêter devant la carte suffragiste ou le texte de telle proclamation, un homme la pipe aux dents, une femme avec son fillet à provisions, un jeune couple, qui rit en se poussant du coude, une élégante en fourrures, un flâneur dimanche : vite l'une des suffragistes de service s'approche de la porte, pose une question, engage la conversation, tous les membres curieux du groupe rassemblés par le hasard, entrent dans le magasin, signent les listes qu'on leur présente, parfois même en emportant pour les faire signer à leur tour, et partent une brochure ou un tract à la main — si ils ne laissent pas cent sous sur la table pour aider à couvrir les frais de cette campagne, comme voulut absolument le faire l'autre jour une dame délibérément et spontanément

* * *

De son côté, et pendant la « Semaine de la Paix » (du 7 au 14 novembre) la branche genevoise du R. U. P. (Rassemblement universel pour la paix) a adopté la même méthode de propagande pour faire connaître son travail. Plus heureux que les suffragistes, elle a obtenu gratuitement l'usage d'un magnifique local, en plein centre (place Longemalle) avec au premier étage une vaste salle qui se prête admirablement à des expositions des différents groupements suffragistes, voire même à des réunions et de brèves causeries sur les faits politiques de la journée. Là aussi, vont tous nos vœux de plein succès. Car, nous l'avons écrit ici même, et nous croyons utile de le répéter, le temps de la propagande abstraite et théorique dans les Comités est passé. Ce qu'il faut maintenant, c'est le contact avec tous ceux qui passent, avec les indifférents qu'il faut intéresser, avec les adversaires qu'il faut convaincre, — et aussi avec les amis inconnus qu'il faut grouper.

M. F.

— — —

Le programme de ces dix conférences avait été fort bien établi, de façon à poser d'abord les principes généraux sur une base très large, puis à en étudier les divers aspects de façon plus spécialisée. C'est pourquoi, dès le premier jour, et après l'allocution d'ouverture faite au nom du gouvernement par M. le conseiller d'Etat Paul Balmér, M. le professeur Malche, conseiller aux Etats, évoqua dans une vaste fresque largement brossée les problèmes qui se posent, montrant comment un des résultats de l'évolution sociale a été de profondément modifier la famille, comment, de ce fait d'autres organismes (associations privées, pouvoirs publics) se sont trouvés obligés de se substituer à elle, et comment il se fait qu'une collaboration s'établit entre ces divers éléments: toutes questions auxquelles les conférences suivantes devraient répondre. Ces problèmes, M. Paul Chaponnière, homme de lettres, les analyse à son tour du point de vue psychologique, se plaçant alternativement, et cela aussi bien par l'expression mimée que par le fond de sa spirituelle conférence *D'une génération à l'autre*, tantôt du côté de la jeunesse, tantôt de celui des parents. Quelques-unes de ses affirmations soulèveront ensuite, au cours de la cordiale réception offerte pour clôturer cette après-midi officielle, d'intéressantes discussions parmi les participants: la jeunesse de nos jours est-elle plus heureuse que celle de la génération précédente? est-elle plus active? plus laborieuse? Oui, dit M. Chaponnière. Non, répondent d'autres, et chacun de citer des exemples, d'évoquer ses souvenirs, d'avancer des comparaisons... Mais après tout, ceci n'est-il pas trop essentiellement subjectif pour qu'il soit possible de généraliser?...

Le rôle et le mécanisme de l'héritage pour la famille : et ce fut le sujet d'une belle conférence scientifique, dite avec toute l'autorité, la clarté et l'éloquence qui sont le fait du Dr. Du Bois, pro-

fesseur à l'Université. *La protection de la famille par le droit* : et M. le professeur Albert Richard développa d'abord avec toute la compétence qu'on lui connaît l'évolution juridique de la notion de famille; puis, s'attachant au statut juridique de la famille chez nous, analysa les principales dispositions du droit civil (mariage, régimes matrimoniaux, puissance paternelle, enfant illégitime, divorce, abandon de famille, etc.), du droit pénal (abandon de famille, adultére, bigamie, inceste), des dispositions administrative (décrets fiscaux) qui touchent à la famille. Relevons ici que, au cours de la discussion qui suivit cet intéressant exposé, il fut rappelé ce que nous ne cessions de répéter, c'est que les mesures soi-disant prises pour protéger la famille en interdisant aux femmes mariées de travailler, tendent au contraire à la ruiner, en ouvrant la porte à l'union libre! *La santé morale de la famille*: vu l'importance du sujet, il avait été demandé à M. le pasteur Aug. Lemaître de parler, non seulement pour les participants au cours, mais aussi pour le grand public à la Salle Centrale, et nous étions la privilégié d'un bel exposé — d'une belle prédication, allions-nous dire, vu l'inspiration qui l'anime de la conception chrétienne de la vie, du sens chrétien de la responsabilité, de l'autorité, du rôle de discipline, de l'amour... Remercions aussi ici, M. Lemaître de ses vigoureuses affirmations en faveur du suffrage féminin, comme d'un des éléments, dont il faut souhaiter le triomphe pour la santé morale de l'enfant et de la famille.

(Le deuxième article au prochain numéro).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



Publications reçues

G.-R. de BEER: *Madame Roland, Voyage en Suisse, 1787*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel; 24 fr. francs.

M. G.-R. de Beer, professeur à Oxford, mais habitant aussi fréquemment la Suisse que l'Angleterre, vient de publier la seule édition complète du *Voyage en Suisse* de Mme Roland, écrit uniquement pour l'instruction d'Eudora, la fille de la célèbre Egrégie politique. Le premier manuscrit, sans nom d'auteur, ne parut que tronqué.

Or donc, parti de Paris le 17 juillet 1787, Mme Roland, son mari, sa fille Eudora et son beau-frère curé, arrivèrent à Genève. Notons en passant ces quelques lignes qui durent beaucoup

édifier Eudora, et qui prennent leur piquant du fait que l'écrivain vécut sa vie tout ailleurs que « sous un voile ». « Heureuses de pouvoir s'instruire, dit Mme Roland, les femmes ne sont pas tenues à communiquer ce qu'elles acquièrent. Que pourraient-elles dire que d'autres ne susseut mieux qu'elles? Leur sexe et leurs devoirs les retiennent également sous un voile, où elles trouvent plus sûrement le bonheur qu'au milieu des illusions qui les portent à se montrer. »

Tout à Genève enchanté notre voyageuse: le lac, les habitations délicieuses de ses rives, rappelant le confort anglais, l'amphithéâtre du Jura, les montagnes, leurs neiges et leurs glacières. « Quant à la cité dont Voltaire disait autrefois que la ville de Calvin était devenue la ville de Socrate, et que ses habitants étaient un peuple de sages, elle est bien changée sous ce rapport. Le peuple actif, industriel, n'est plus qu'un composé d'ouvriers et de marchands entre lesquels la fortune semble mettre des différences. »

Genève paraît à Mme Roland n'avoir point de caractère distinctif: « elle n'est déjà plus rien pour la liberté... les priviléges des bourgeois ne sont qu'une ombre... » La société lui paraît plaiseante, les hommes sont généralement instruits. Les femmes « sont communément blanches, un peu pâles », vivent beaucoup en compagnie des hommes, désirent plaire et s'occupent à y parvenir. La ville lui plaît, bien qu'irrégulièrement bâtie, et bien que les entrées des maisons soient trop petites. Mme Roland la quitte pour le pays de « Vaux », qui l'enchanté moins: à Clarennes, elle ne voit que des cabanes, le château de Chillon est triste, Lausanne a des rues fort en pente, peu larges, mal alignées, mal pavées, des maisons

IN MEMORIAM

Le Docteur Sophie de Patton

De deux côtés à la fois nous parviennent ces témoignages à la mémoire d'une femme d'élite, décédée la semaine dernière à Genève — témoignages qui montront l'estime et l'affection qu'éprouvaient pour elle ses collègues, comme ses patients et le chagrin que toutes ressentent de son décès. (Réd.)

Lorsque, le 29 octobre, en parcourant les journaux de Genève, je trouvai parmi les avis mortuaires celui du docteur de Patton, je le rebus plusieurs fois, car il me paraissait impossible qu'il s'agît de notre collègue.

Récemment encore je l'avais rencontrée en ville, marchant de ce pas rapide, avec cette allure énergique qui lui étaient propres. Un bon sourire illuminait son visage, dont ni les soucis, ni le dur travail n'avaient pu altérer les traits fins, restés jeunes encore.

Sophie de Patton avait commencé tardivement ses études médicales, mais elle les avait poursuivies avec cette énergie et cette persévérance qu'elle mettait à tout ce qu'elle avait entrepris. Ses études terminées, elle s'était spécialisée en obstétrique et gynécologie, devenant assistante à la Maternité, s'établit ensuite en ville et s'acquit rapidement une grande clientèle, genevoise et internationale.

Elle était restée fidèle aux convictions religieuses et politiques dans lesquelles elle avait été élevée, et après la guerre s'occupa beaucoup de ses compatriotes en détresse. Mais malgré l'accroissement de ses obligations et de ses préoccupations, elle continuait à soigner ses nombreux malades avec le même dévouement, se mettant nuit et jour à leur disposition. Aucune peine n'était de trop pour elle; son bien-être, sa santé même n'entraient jamais en compte.

Comment elle, si frêle, a-t-elle pu résister jusqu'à un âge avancé à un dur labeur professionnel et à d'obsédants soucis de toutes natures? C'est qu'elle avait la vocation du sacrifice, la vocation de la bonté... Ses nombreux malades, désespérés par son brusque départ, lui garderont une profonde reconnaissance, et ses collègues un souvenir très ému.

Dr L. GOURFEN-WELT.

* * *

La mort vient de mettre fin à la carrière de médecine du Dr Sophie de Patton, personnalité de valeur, dont l'activité restera un haut exemple de dévouement et d'abnégation.

Bien que membre de plusieurs associations féminines, le Docteur Sophie de Patton, entièrement absorbée par une vie professionnelle intense, n'assistait qu'exceptionnellement à leurs réunions où, trop modeste, il ne lui serait pas venu à l'idée de se mettre en avant. Très sympathique aux revendications féminines — comment aurait-elle pu ne pas l'être, elle que toute injustice indignait? — elle approuvait celles qui s'en occupent activement. Sans être militante, elle servait cependant la cause des femmes par son admirable vie de médecin, image tangible de ce que peuvent un cervae et un cœur féminins. Quel contraste entre son physique si menu et son énergie! Elle savait toujours surmonter sa fatigue pour aller, sans compter, prodiguer ses soins aux malades, qu'elle savait si bien encourager. Aucun mot ne peut exprimer la bonté sans limite de cette femme pleine de compassion pour les souffrances d'autrui, de charité

pour les humbles et de désintéressement. L'exercice de la médecine n'était pas pour elle une affaire, mais une vocation. Sa nombreuse clientèle appartenait à tous les milieux.

La foule de ses patients venus à l'église russe, le jour de ses obsèques, montre le vide que laisse son départ. Ce fut pendant 2 heures d'horloge, que, profondément émus, tous assisterent à un service divin célébré dans une langue étrangère à la plupart et dont beaucoup ne comprenaient pas les symboles, mais surent apprécier l'apaisement dispensé par des chœurs magnifiques. Sur la tombe, ce fut un médecin de Lausanne, le Dr Bonjour, qui rappela avec émotion la belle carrière que, pendant plus de 35 ans, le Dr. Sophie de Patton remplit à Genève, ville où elle avait fait ses études sous la direction des professeurs Alcide Jentzer et Girard et à laquelle elle était très attachée.

Profonde est la reconnaissance que gardent au Dr de Patton ceux qui ont bénéficié de ses soins éclairés et dévoués.

Nelly SCHREIBER-FAVRE, av.

Les femmes et l'Eglise

Dans sa séance du 27 octobre, le Synode de l'Eglise nationale évangélique réformée du Canton de Vaud a décidé, sans discussion, à l'unanimité moins quatre voix (dont deux habitants d'Yverdon, citadelle de l'antiféminisme) de mettre à l'ordre du jour des assemblées de paroisse de 1938 la question de l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques.

M. G. Chamorel, président de la Commission synodale, a souligné que l'on ne devait pas ignorer la part importante prise par les femmes à la vie de l'Eglise et que cette étude était un geste de déférence à l'égard de la Fédération des Unions de Femmes du canton, qui a pris cette initiative, et des dix associations féminines vaudoises qui ont signé une lettre dans ce sens.

On se rappelle que la question a déjà été discutée en 1922 et résolue par la négative à la suite d'un plébiscite officieux qui avait été fort mal organisé et même saboté par certaines autorités communales.

S. B.

Du coût actuel de la vie

Nous empruntons les détails suggestifs qui suivent à la conférence récemment faite à l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses à Bâle par Mme Schönen-Renegass, membre de la Commission fédérale de contrôle des prix. (Réd.)

Un an ayant passé depuis la dévaluation, il est utile de jeter en regard en arrière pour se rendre compte du cours des prix durant toute cette période.

Lors de l'arrêté du Conseil Fédéral du 26 septembre 1936, toute majoration des prix sur les marchandises, sur les tarifs du gaz et de l'électricité, de l'hôtellerie, des loyers, etc. fut interdite. Mais en ce qui concerne le commerce, des autorisations de majoration de prix durent bien vite être accordées, en raison de la hausse des prix sur le marché mondial survenue en même temps que la dévaluation. Toutefois, pour toute majoration, il fallait une autorisation de l'Office fédéral de con-

cession et passablement bâties. L'heureuse situation de Lausanne rachète ces inconvénients, ainsi que la bonne société où « les spéculations du négociant n'ont pas étouffé les semences de la délicatesse et du goût. On est honnête à Lausanne par instinct, par volonté peut-être. » Mais les Lausannois ont le goût du gros jeu, « qui sape insensiblement les bases de cette félicité ».

Voici Berne, ses fontaines, ses arcades, ses fontaines « trop robustes pour les grâces et évitant le roshib des Anglais pour les estomacs à toute épreuve ». Voici l'Oberland, puis Schaffhouse, Bâle qui ne comptait alors que quinze mille habitants. Mme Roland note que les lois somptuaires existent partout en Suisse, mais avec des modifications. A Berne, elles sont combattues par le goût très répandu du luxe; à Zurich, plus austères, elles interdisent l'usage des voitures dans la ville à tout autre qu'aux étrangers; à Bâle, elles permettent les équipages, elles laissent toute liberté sur le nombre des domestiques, mais elles défendent de faire monter de ceux-ci derrière les carrosses.

Le récit de voyage que nous venons de résumer *grossièrement* évoque dans sa banalité et sa monotonie le charme des époques où l'on avait le temps de regarder autour de soi. Les grandes effusions, les exaltations, les débauches d'épitaphes laudatives n'y abondent point, car, contrairement à la mode de son temps influencée par Jean-Jacques, Mme Roland n'est point sentimentale. Elle était avant tout une femme de tête. A l'heure où elle écrit le livre destiné à conserver aux souvenirs d'Eudora toute leur clarté, on commençait à peine à faire des voyages, surtout dans les montagnes, objets d'une sainte terreur.

La préface de M. de Beer est fort instructive à cet égard en nous donnant un aperçu des débuts touristiques féminins dans les Alpes, où les pires aventures arrivaient à ces dames mal équipées, non entraînées, mais n' doutant de rien, naturellement. Des détails sont donnés sur les gîtes d'alors par les relations des voyageuses. Ajoutons que huit reproductions hors-titre agrémentent le récit de Mme Roland, que nous recommandons sincèrement à celles qui aiment se pencher sur le passé de notre pays.

JEANNE VUILLOMIERET.

Annuaire des femmes suisses. XVII^e volume, de 122 pages illustré. K. J. Wyss, éditeur, Berne. Prix: 1 fr. 80.

L'annuaire pour 1938 *Jahrbuch der Schweizerfrauen*, publié uniquement en langue allemande et édité en collaboration avec l'Alliance de Sociétés féminines suisses, vient de sortir de presse.

Quatorze articles dus à des plumes bien diverses présentent intelligemment les facettes de l'activité féminine intellectuelle en Suisse: tour à tour sont étudiés l'éducation, l'école, l'aide due au développement d'une pensée vraiment démocratique, la compréhension entre gens de points de vue différents, la presse, la littérature, le théâtre, l'art, la radio, le cinéma, le développement du sentiment patriotique chez les Suisses hors du pays, les milieux campagnards féminins et le mouvement des éclaireuses. Autant de moyens propres à assurer notre défense contre tout ce qui menace l'intégrité spirituelle du pays.

Nous avons trouvé avec grand plaisir dans l'*Annuaire* des pages consacrées à l'intéressante romancière et poète, Cécile Lauber: une esquisse